



VAL2016-07

DECISION D'ACQUISITION EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT D'UN VOLUME

**Volume situé dans le lot O2 de la ZAC Clichy Batignolles à Paris 17ème
pour l'accès secondaire à la station Pont Cardinet
du Prolongement de la ligne 14 du Métro**

Je soussignée Elisabeth Borne, Présidente Directrice-Générale de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP),

Agissant au nom de ladite RATP, dont le siège est situé à Paris (12^{ème}) 54, quai de la Rapée,

Et spécialement déléguée à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 22 du règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Après avoir rappelé qu'un avis des domaines en date du 28 juillet 2016 a été rendu sur la valeur vénale du bien,

Décide

L'acquisition par la RATP en l'Etat Futur d'Achèvement :

- d'un volume situé dans le lot O2 de la ZAC Clichy Batignolles à Paris 17e, identifié dans le projet d'Etat Descriptif de Division en Volumes du 5 février 2016 dressé par le cabinet de géomètres experts Altius sous le numéro 3, teinte violette, et des constructions qui y sont attachées consistant en un ouvrage de gros œuvre aux 2e et 1er niveaux de sous-sol, et au rez-de-jardin, rez-de-chaussée et 1er étage du futur immeuble, destiné à contenir notamment la trémie de l'accès secondaire à la future station Pont Cardinet auquel sont attachés 52m² de SDP conformément au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) établi en décembre 2013 et approuvé le 17 décembre 2013 par le Maire de PARIS. Précision étant ici faite que cet ouvrage s'inscrit dans le Prolongement de la ligne 14 du Métro,
- pour un montant de 1 219 000 € Hors Taxes.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016

Elisabeth Borne
La Présidente-Directrice générale de la RATP